

Intégrer les critères ESG - Environnement, Social et Gouvernance dans les activités d'une organisation

RS6933 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	310, 315n
Formacode(s)	32008, 12522
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	28/11/2024
Date d'échéance	28/11/2027

Certificateur(s)

SKEMA BUSINESS SCHOOL · SIRET : 78370584100022

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Dans cette période post-Covid, marquée par une transformation profonde de l'économie, les organisations doivent revoir leur stratégie pour gagner en impact positif. Dans ce cadre, les Objectifs de Développement Durables fixés par l'ONU deviennent des repères incontournables et les organisations doivent intégrer les critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans leurs opérations pour viser le développement durable de leur activité.

Ces critères concernent toutes les organisations, quels que soient leur taille ou leur secteur d'activité. Ils soutiennent la stratégie des organisations et permettent de mesurer leur performance durable et extra-financière. L'intégration des critères ESG est rendue nécessaire par le cadre réglementaire national et mondial, poussant les organisations à sensibiliser leurs effectifs à la réglementation ESG actuelle et au développement durable.

Les objectifs de la certification « Intégrer les critères ESG dans les activités d'une organisation » répondent à ce besoin émergeant et vise l'acquisition de trois compétences clés :

- Evaluer l'impact des grands enjeux de la réglementation ESG sur ses activités (C1),
- Identifier les opportunités et la création de valeur portées par les critères ESG pour ses activités (C2),
- Intégrer les critères ESG dans ses opérations et engager ses parties prenantes dans une démarche ESG (C3).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

C1. Evaluer l'impact des grands enjeux de la réglementation ESG sur ses activités en identifiant le cadre légal évolutif de la Taxonomie ESG et de la Transformation Energétique et Ecologique, en analysant les enjeux de conformité, d'objectifs et de reporting liés à la réglementation ESG, afin d'assurer la cohérence de ses activités avec le cadre réglementaire ESG.

C2. Identifier les opportunités et la création de valeur portées par les critères ESG pour ses activités en analysant les objectifs de développement durable et en évaluant leur potentiel pour ses activités, en exploitant les opportunités identifiées, en mesurant les risques potentiels de non-conformité réglementaire ou organisationnelle, en réalisant les actions préventives et correctives au regard de ces activités, afin de contribuer à une croissance durable à long terme dans son périmètre.

C3.

Traduire la proposition de valeur en ESG dans ses opérations en concevant des plans d'actions en adéquation avec la proposition de valeur en ESG de son organisation et sa stratégie de développement ou de transformation, en transmettant les valeurs ESG de l'entreprise dans sa communication interne et externe grâce à une posture adaptée, en mobilisant ses parties prenantes dans la démarche ESG de l'organisation, en prenant les dispositions nécessaires pour l'inclusion des personnes en situation de handicap, afin de corréliser ses activités avec la démarche ESG de son organisation et améliorer la performance extra-financière sur son périmètre.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

La certification est accessible à des professionnels ayant une expérience professionnelle d'au moins 1 an et en exercice dans l'une des fonctions suivantes :

- Professionnels occupant les postes de conseil étant amenés à apporter des informations réglementaires ou l'offre de services/produits en lien avec les critères ESG et la Finance Durable. Dans le domaine de Banque et Assurance par exemple, il s'agit de conseillers particuliers, conseillers de Banque privée ou en Gestion de patrimoine, conseillers de Banque commerciale, responsable commercial, directeur d'agence, etc.
- Professionnels occupant les fonctions de management d'équipe et/ou de conduite de changement dans des domaines où l'impact du critère environnemental est majeur (supply chain par exemple) : Manager d'équipe, Responsable d'exploitation, Directeur de filiale, etc.
- Professionnels ayant des missions stratégiques et opérationnelles dans la transformation d'entreprise, la communication et/ou le reporting RSE – ESG : Chargé de mission RSE, Chef de projet transformation, etc.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Pour être présenté au jury de certification, le candidat qui a suivi la voie d'accès de la formation, doit se présenter à la totalité des épreuves d'évaluations finales mentionnées dans le référentiel de compétences.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Un.e représentant.e de la Direction Executive Education de SKEMA Business School

Deux experts externes ayant une expertise en lien directe avec la thématique de la certification

Base légale

Date de décision	28/11/2024
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	28/11/2027
Date de dernière délivrance possible	27/05/2028

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.skema.edu/fr/executive-education/programmes-certifiants/esg-parcours-conseiller>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6933/>